

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Vos références : n°de dépôt : **A2008/008943**
n°de gestion : **1997B01581**
n°SIREN : **333 696 060 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 07/07/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SERCO, KOUBY & ASSOCIES société anonyme à conseil d'administration

3 BIS rue Guglielmo Marconi 31400 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 13/05/2008 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

8943 du - 21/7/08

"SERCO, KOUBY & ASSOCIES"

Société Anonyme au capital de 152 500 Euros
Siège Social : 3bis rue Guglielmo Marconi - 31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE B 333 696 060

97 B 1581

RNB

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT,
Le 13 Mai
A. 9 heures,

Les actionnaires de la société "SERCO, KOUBY & ASSOCIES", Société Anonyme au capital de 152 500 €, divisé en 10 000 actions de 15,25 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 3 bis rue G. Marconi - 31400 Toulouse, sur convocation du Président du Conseil d'administration, suivant lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. René GOURRIN, Président du Conseil d'administration.

M. Bruno LE BESNERAIS et François TOURNIER, actionnaires et représentant respectivement les sociétés "BLB AUDIT" et "AXE CONSEIL", actionnaires acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe GANDON est désigné comme secrétaire.

M. Bernard HANS, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 10 000 actions ayant droit de vote, soit plus du quorum requis.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

33

BG

Copie certifiée conforme

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de deux nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration en date du 19 avril 2008 proposant la nomination de deux nouveaux administrateurs.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

13/3 BG

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Benoît GOURRIN, expert-comptable diplômé, commissaire aux comptes, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse, demeurant Lieudit Les Rouillères (31570) Bourg Saint-Bernard, né le 24 décembre 1975 à Marseille (Bouches-du-Rhône),
- Monsieur Olivier GOURRIN, expert-comptable diplômé, commissaire aux comptes, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse, demeurant 3 Chemin de Limayrac(31500) Toulouse , né le 16 mars 1977 à Marseille (Bouches-du-Rhône),

pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'AGO d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité afférente à la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, par les membres du bureau de l'assemblée et les administrateurs présents.

3.3
BG
AMX